

Carcassonne : Mohammed pourchasse et frappe un ado qui a fait la bise à sa soeur

écrit par Maxime | 15 septembre 2019



.
La dépêche du Midi consacre un article à un procès intervenu à Carcassonne. Instinctivement, quand on est habitué à lire *Résistance républicaine*, on voit de quoi il va s'agir... et la lecture du texte confirme le pressentiment.

6 coups de poing avec la remontrance “tu n’as pas à faire la bise à ma soeur”, ça ne fait pas partie des moeurs françaises.

.
Evidemment, “la Dépêche” se garde bien de le dire ainsi, mais sachons gré à ce journal d’avoir donné quand même le prénom de l’agresseur afin d’informer les lecteurs à peu près correctement.

Bravo aussi au tribunal qui prononce de la prison ferme.

.
4 mois... ce qui ne fait même pas un mois par coup de poing.

La victime reçoit 600 euros de dommages et intérêts (100 euros le coup de poing), pour 9 jours d'ITT.

On aurait aimé savoir quelle était aussi la capacité de Mohammed à s'acquitter d'une amende dissuasive, car taper dans le porte-monnaie peut contribuer à amender le condamné... à supposer que ça puisse vraiment fonctionner avec un tel individu.

Pas un mot en revanche dans cet article sur la place de la femme en islam, qui aurait peut-être aidé à éclairer les données de ce fait divers...

<https://www.ladepeche.fr/2019/09/15/carcassonne-prison-ferme-pour-avoir-frappe-un-ado-qui-avait-fait-la-bise-a-sa-soeur,8415544.php>

Un Carcassonnais âgé de 27 ans a comparu devant le tribunal, vendredi matin, pour répondre des violences qu'il a exercé sur un jeune de 17 ans, à qui il reprochait d'avoir approché sa sœur.

Poursuivi pour "violence sur un mineur suivi d'une incapacité supérieure à huit jours (en l'occurrence neuf jours d'ITT)", Mohamed, un Carcassonnais âgé de 27 ans, a comparu devant le tribunal correctionnel de Carcassonne, dans la matinée du vendredi 13 septembre.

Les faits reprochés remontent au 4 avril dernier, à Carcassonne. Ce jour-là, le prévenu a semble-t-il vu rouge en apercevant sa sœur faire la bise à un jeune de 17 ans. Le duo avait ainsi fait un bout de chemin ensemble en ville, avant que l'adolescent rentre dans une auto-école. C'est à ce moment-là que le prévenu a fait irruption dans l'établissement de conduite, avant d'asséner six coups de poing au visage de l'ado, en lui disant qu'il n'avait pas à faire la bise à sœur. Il était ensuite parti en voiture vers le quartier Fleming où il réside, mais avait été interpellé assez rapidement.